

Proposition du Conseil administratif du 18 avril 2024 en vue de l'ouverture de trois crédits (délibérations I à III) pour un montant total de 6 963 900 francs, soit:

- **Délibération I: 3 233 900 francs destinés à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires provisoires, distribués sur les sites de l'école Contamines sise rue Michel-Chauvet 22 et de l'école Cayla sise chemin William-Lescaze 12 de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;**
- **Délibération II: 2 675 900 francs destinés à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires provisoires ainsi que des travaux de mise en conformité des locaux sur le site de l'ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21;**
- **Délibération III: 1 054 100 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires provisoires de Contamines sis rue Michel-Chauvet 22, de Cayla sis chemin William-Lescaze 12 et de l'ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Cette proposition fait suite à la décision prise par le Conseil administratif, au printemps dernier, d'effectuer une recherche de sites pour installer des pavillons provisoires supplémentaires, dans le but de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires qui sont attendus à court terme (besoins dès 2025) dans les secteurs de Champel-Malagnou et des Charmilles.

Exposé des motifs

Un contexte d'évolution continue des effectifs scolaires et parascolaires

Depuis plus de dix ans, la Ville de Genève est confrontée à une augmentation importante des effectifs scolaires et parascolaires en raison d'une croissance démographique constante et soutenue, due à une forte densification (6850 logements construits entre 2012 à 2022)¹, un accroissement des naissances, un renouvellement de la population de certains quartiers ou encore au fait que les familles avec enfants quittent moins la ville que les années précédentes.

¹ Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Ainsi, de 2012 à 2023, sur l'ensemble de la Ville, les effectifs scolaires sont passés de 10 829 à 12 711 élèves. A plus long terme, les prévisions indiquent une hausse de plus de 1000 élèves supplémentaires d'ici 2030. Sur cette même période, les effectifs parascolaires sur le temps de midi (11 h 30-13 h 30) sont, quant à eux, passés de 4632 à plus de 7200¹ enfants, soit une augmentation de 56%. Le nombre d'enfants fréquentant le parascolaire sur le temps du soir (16 h à 18 h) a augmenté de 65%, passant de 2118 à 3500. Les changements sociétaux concernant le travail des femmes, mais aussi de nouveaux modes de vie expliquent le recours de plus en plus important à cette prestation. Cette augmentation du taux de fréquentation du parascolaire devrait se poursuivre ces prochaines années, avec une hausse des effectifs supérieure à celle des effectifs scolaires.

Il est à noter que le cadre légal cantonal qui définit les obligations des communes a également évolué avec l'introduction dans la Constitution de l'accueil à journée continue. Enfin, de nouveaux dispositifs, liés au système éducatif, ont été introduits tels que l'école inclusive. Pour mémoire, la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que «les communes fournissent les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, pour tous les élèves du degré primaire²».

Afin de faire face à l'augmentation des besoins en locaux scolaires et parascolaires, de nombreuses solutions organisationnelles ont été mises en place comme la modification des «bassins versants» des écoles afin de diriger les élèves vers des écoles moins chargées ou la mutualisation de nombreux locaux entre le temps d'enseignement et le temps parascolaire.

Les écoles de la Ville, à quelques exceptions près, ne sont plus en capacité d'accueillir des élèves supplémentaires. Certaines d'entre elles ont déjà été équipées de pavillons modulaires (récemment: Trembley 6 pavillons type containers provisoires plus 11 pavillons modulaires déplaçables; Le-Corbusier 11 pavillons type containers provisoires; Allières 6 pavillons modulaires déplaçables).

Il convient ici de rappeler que les services municipaux effectuent un suivi annuel des prévisions d'effectifs à un horizon de dix ans et établissent en conséquence une planification des équipements à construire et à rénover. C'est ainsi que les nouveaux groupes scolaires des Vernets et du Mervelet, ou la rénovation de l'école de Liotard, entrent désormais en phase de chantier et que d'autres projets visant à répondre à la hausse d'effectifs vous seront soumis dans les mois et les années à venir.

La planification scolaire est un exercice complexe dans la mesure où il est particulièrement délicat d'anticiper les impacts et les délais de mise sur le marché

¹ Chiffres provisoires sur les trois premiers mois de l'année scolaire 2023-2024

² LIP, Chapitre II, Art. 8, alinéa 2

de nouveaux logements et de faire ainsi parfaitement coïncider la livraison des nouvelles écoles avec l'arrivée des nouveaux et nouvelles habitant-e-s. De plus, certains facteurs peuvent exercer une influence considérable sur les effectifs d'enfants à scolariser et sont particulièrement difficiles à appréhender (migrations, renouvellement de la population, choix résidentiels, rareté du foncier disponible). Il est à noter que ce phénomène touche la totalité de l'agglomération.

Très vite après son entrée en fonction, le Conseil administratif prenait acte de l'urgence de la situation et validait un plan d'action. Des demandes de crédits nécessaires à l'installation de pavillons provisoires et à la transformation de locaux scolaires et parascolaires pour faire face aux augmentations prévues jusqu'en 2027 ont ainsi été votées par votre Conseil en décembre 2020. Ces locaux scolaires et parascolaires, qui sont désormais mis en service, ont permis de répondre aux besoins immédiats.

Malgré cela, les effectifs scolaires et parascolaires ont augmenté plus rapidement que prévu dans deux secteurs en particulier: Champel-Malagnou et Charmilles, impliquant de nouveaux besoins dès la rentrée scolaire de 2025.

Des besoins de locaux à court terme

Face à cette augmentation continue des effectifs, un travail mené en étroite concertation par les départements de la Cohésion sociale et de la solidarité et de l'Aménagement, des constructions et de la mobilité a permis de préciser les besoins de locaux à court et moyen terme ainsi que leur localisation.

La proposition du Conseil administratif qui vous est soumise présente uniquement les équipements devant être mis en service pour la rentrée scolaire 2025. D'autres demandes de crédits viendront compléter cette stratégie de réponse aux besoins pour 2028 et au-delà.

Les locaux suivants doivent être mis à disposition dès la rentrée 2025:

- 6 locaux de type classes dans le secteur de Champel sur le site de l'école Contamines;
- 4 locaux de type classes dans le secteur des Charmilles sur le site de l'école de Cayla;
- 4 locaux de type classes et un réfectoire sur le site de l'ancien lycée Töpffer.

A ce stade, il convient de rappeler que les démarches en vue de l'acquisition des terrains de la Petite-Boissière n'ont malheureusement pas abouti, pourtant la construction d'un nouveau groupe scolaire sur ce site reste indispensable. L'horizon de réalisation de cette école s'éloigne et, faute de terrains disponibles, il est aujourd'hui indispensable de trouver des solutions transitoires alternatives sur les sites scolaires existants. Le secteur Champel-Malagnou restera donc sous

forte tension pendant la décennie et ce jusqu'à la création d'un nouveau groupe scolaire.

En ce qui concerne le secteur des Charmilles, l'accueil de nouveaux élèves ne pourra être assuré à long terme qu'avec la rénovation et l'extension du groupe scolaire des Charmilles, qui est l'un des prochains gros chantiers à réaliser.

Pour ces raisons, les montants sollicités dans cette proposition n'apparaissent pas dans le 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035. Ces dépenses correspondent à des mesures urgentes destinées à répondre aux besoins scolaires et parascolaires décrits ci-dessus. En revanche, la construction d'une nouvelle école de la Petite-Boissière et la rénovation de l'école des Charmilles sont bien inscrites au PFI depuis plusieurs années.

Il est prévu de désinstaller ces pavillons provisoires, au mieux d'ici une dizaine d'années, au moment de la mise en service des deux équipements cités ci-dessus qui pourront réintégrer ces locaux de manière pérenne.

L'acquisition de pavillons provisoires pour 14 locaux supplémentaires et d'un réfectoire, ainsi que leur installation sur les sites des écoles de Cayla, Contamines et de l'ancien lycée Töpffer pour la rentrée scolaire 2025, sont donc nécessaires pour répondre aux besoins à court terme.

Sur le site de l'école des Contamines, sur les 6 locaux de type classes, 4 seront affectés à l'enseignement et 2 au parascolaire, et permettront ainsi d'accueillir 80 élèves supplémentaires attendus entre 2025 et 2028 dans le secteur des écoles Peschier et de Contamines. Cette augmentation prévue des effectifs scolaires est due à la construction de plus de 300 logements durant cette période et au renouvellement de population toujours en cours. Les locaux parascolaires de l'école ne permettant pas d'accueillir des enfants supplémentaires, 2 locaux sont prévus à cet effet.

Sur le site de l'école de Cayla, les 4 locaux type classes seront affectés à l'enseignement et permettront ainsi d'accueillir 80 élèves supplémentaires attendus entre 2025 et 2028 dans le secteur allant de l'école des Ouches à celle de Geisendorf. Durant cette période, plus de 500 logements y sont prévus. L'école Cayla se situant au centre de ce secteur, les pavillons pourront absorber cette première augmentation d'élèves, moyennant une adaptation des limites des «bassins versants» des écoles concernées.

Finalement, les locaux sur le site de l'ancien lycée Töpffer à l'avenue Eugène-Pittard, dont la Ville sera propriétaire en décembre 2024, permettront d'absorber les besoins du parascolaire dans le secteur de Champel. Cet équipement pourra accueillir provisoirement un restaurant scolaire (cuisine et réfectoire) ainsi que des locaux parascolaires avec une capacité estimée de 150 enfants, pour le midi et le soir.

Cette opération permettra notamment de libérer 3 locaux occupés par le parascolaire dans l'école Le-Corbusier, lesquels seront transformés en 3 classes supplémentaires nécessaires à l'accueil de 60 nouveaux élèves.

Obligations légales et de sécurité

L'installation de ces pavillons respectera l'ensemble des prescriptions liées aux domaines de la sécurité et de la prévention des incendies et de la salubrité, requises par l'Office des autorisations de construire (OAC). En particulier, ils se conformeront aux directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne, qui régit les normes de protection incendie.

La LIP stipule que «les communes fournissent les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, pour tous les élèves du degré primaire»¹.

Il est également précisé que «les frais d'entretien de l'immeuble et du mobilier, la conciergerie, les travaux de nettoyage, le chauffage et l'éclairage des écoles sont à la charge des communes où se trouvent les bâtiments»². En outre, il est inscrit dans la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) que «les communes sont responsables de l'organisation de l'accueil à journée continue pour les enfants scolarisés sur leur territoire»³.

A ce titre, la Ville de Genève doit mettre à disposition des locaux en quantité et qualité nécessaires au déroulement des activités scolaires et parascolaires, y compris pour la prestation de restauration scolaire.

Programme et descriptif des travaux

1. Ecole Contamines: implantation de pavillons scolaires, 6 locaux classes

Sur la base des études d'implantation et de gabarit, 27 à 30 containers neufs type Conecta seront implantés dans le préau de l'école Contamines. Pour répondre aux normes énergétiques actuelles, les containers devront être à Très Haute Performance Énergétique (ou Minergie P). Ces containers seront distribués sur 3 niveaux reliés par un escalier (R+2) et reposeront sur des fondations adaptées.

¹LIP, Chapitre II, Art. 8, alinéa 2

²LIP, Chapitre II, Art. 8, alinéa 5

³LAJC, Chapitre II, Art. 6, alinéa 1

Programme

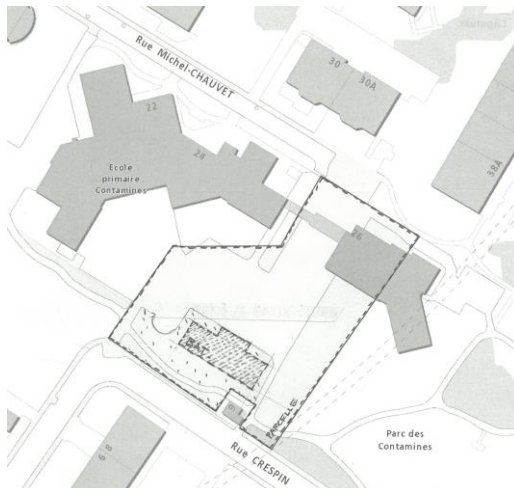
- 6 locaux type «classes» de surfaces unitaires de 70 m² affectables en salles d'études;
- 1 sanitaire pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée;
- 6 sanitaires standards aux étages;
- 1 galerie d'accès couverte au rez-de-chaussée avec rampe et escalier d'accès;
- locaux de stockage selon la disposition.

Aménagements extérieurs

- provision pour réfection partielle de surfaces de préaux et raccordements selon faisabilité.

Surfaces, volumes estimés

- surface au sol: 344 m²;
- surface de plancher SP selon SIA 416: 1032 m²;
- volume selon SIA 416: 3372 m³.



2. Ecole Cayla: implantation de pavillons scolaires, 4 locaux classes

Sur la base des études d'implantation et de gabarit, 18 à 20 containers neufs type Conecta seront implantés au niveau du terrain propriété Ville de Genève jouxtant la salle de gym, actuellement occupé par des jardins collectifs.

Pour répondre aux normes énergétiques actuelles, les containers devront être à Très Haute Performance Énergétique (ou Minergie P). Ces containers seront distribués sur 2 niveaux reliés par un escalier (R+1) et reposeront sur des fondations adaptées.

Programme

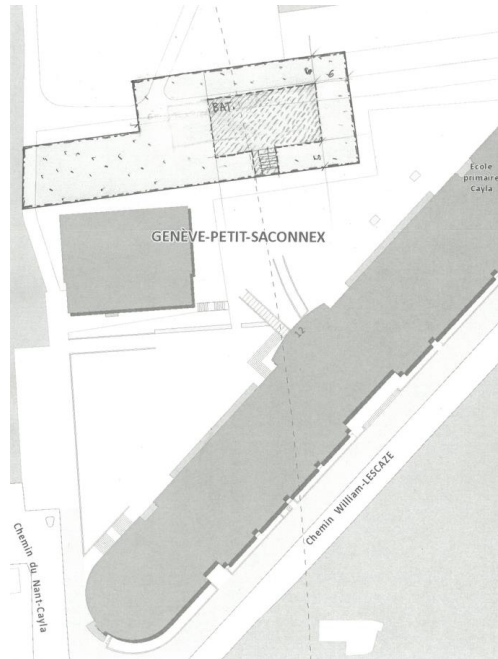
- 4 classes type «classes» de surfaces unitaires de 70 m² affectables en salles d'études;
- 1 sanitaire pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée;
- 4 sanitaires standards aux étages;
- 1 galerie d'accès couverte en rez-de-chaussée avec rampe et escalier d'accès;
- locaux de stockage selon la disposition.

Aménagements extérieurs

- provision pour réfection partielle de surfaces de préaux et raccordements selon faisabilité.

Surfaces, volumes estimés

- surface au sol: 272 m²;
- surface de plancher SP selon SIA 416: 545 m²;
- volume selon SIA 416: 1770 m³.



Le présent programme répond ainsi aux besoins exprimés par la note au Conseil administratif et l'extrait CA du 18 janvier 2024.

Nota bene: les dimensions, surfaces, quantitatifs, etc., mentionnés dans ce document sont intentionnels et restent sujet à ajustements – au besoin modifications – selon les faisabilités offertes par chacun des sites d'implantation.

Le descriptif des travaux à engager sur les deux sites est relativement similaire et décrit ci-dessous dans les postes principaux:

- démontage des jeux et aménagements extérieurs présents sur la zone d'implantation;
- installation de chantier;
- terrassement pour fondations;
- fouilles pour raccordement canalisations et réseaux;

- réalisation de fondations, soit longrines préfabriquées béton ou pieux spéciaux;
- transport, montage et assemblage des containers, raccordement des canalisations et réseaux;
- travaux d'aménagements intérieurs comprenant les installations électriques, sanitaires, de chauffage, les doublages fermacell, les faux plafonds, le sol linoléum ainsi que les travaux de peinture et lustrerie.

3. Site de l'ancien lycée Töpffer: implantation de pavillons scolaires, 4 locaux classes, 1 réfectoire et mise aux normes des locaux existants

Dès la rentrée 2025, le Service des écoles (ECO) souhaite disposer des locaux de cet établissement scolaire pour l'accueil provisoire d'un restaurant scolaire (cuisine et réfectoire) ainsi que des locaux parascolaires pour une capacité de 150 enfants du secteur environ, pour le midi et le soir.

Le site dispose d'un bâtiment principal dans lequel le réfectoire se trouve au rez-de-chaussée et la cuisine au sous-sol. Les étages sont dédiés aux chambres pour les élèves en internat et ne seront pas exploités. Les salles de classe sont quant à elles localisées sur l'ensemble du site et sont pour la plupart dans des containers provisoires.

Les récentes expertises techniques, portant sur la sécurité incendie et la conformité des installations électriques, révèlent des irrégularités importantes ne permettant pas d'envisager l'utilisation, même provisoire, de ces annexes.

Le projet prévoit donc la démolition de ces annexes en vue de l'implantation de nouveaux containers conformes aux réglementations énergétiques en vigueur et respectant les normes de sécurité incendie (AEAI).

Le bâtiment principal existant devra néanmoins faire l'objet de travaux de mise en conformité au regard de la sécurité incendie ainsi que des installations techniques et du contrôle sur l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) afin de pouvoir exploiter la cuisine de production existante.

Sur la base des besoins exprimés, 27 à 30 containers neufs type Conecta seront implantés sur le site de l'ancien lycée Töpffer. Pour répondre aux normes énergétiques actuelles, les containers devront être à Très Haute Performance Energétique ou Minergie P.

Programme

- 4 locaux type «classes» de surfaces unitaires de 70 m² affectables en salles parascolaires;

- 1 sanitaire pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée;
- 6 sanitaires standards;
- 1 réfectoire de 120 m² environ pour l'accueil de 75 personnes;
- réfection et mise aux normes de la cuisine sise en sous-sol du bâtiment principal;
- locaux de stockage selon la disposition;
- mise en œuvre d'un platelage de couverture sur la piscine.

Aménagements extérieurs

- provision pour réfection partielle de surfaces de préaux et raccordements selon faisabilité.

Ces travaux impliquent des mises en conformité pour lesquelles nous ne disposons pas encore de l'intégralité des expertises. L'enveloppe financière a été estimée au mieux et avec une certaine marge de sécurité afin de pouvoir mener ce projet pour la rentrée 2025.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Le projet respectera le standard de «Très haute performance énergétique» (THPE) pour les constructions neuves.

Le projet respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chaleur et «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins en électricité.

Impact environnemental

Le projet sera développé afin de respecter les critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur n'engendrera pas ou peu d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Les communes ont l'obligation de mettre à disposition des infrastructures scolaires primaires de qualité, permettant l'accueil des enfants sur le temps scolaire et parascolaire. Pour répondre à la croissance des effectifs, il est essentiel de mettre des surfaces supplémentaires à disposition dans le but de garantir un environnement de qualité, tant pour l'enseignement que pour les animations parascolaires. Les enfants développent des relations fortes à l'échelle de leur quartier, au travers de leurs activités scolaires et extra-scolaires. De cette manière, les familles tissent des liens au quotidien qui contribuent à la cohésion sociale au sein des quartiers. Permettre aux enfants d'être scolarisés proches de leur domicile favorise ce processus.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Ainsi, les locaux des pavillons modulaires seront accessibles via un monte-personnes et les locaux d'enseignement comme les sanitaires seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

¹<https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#> (consulté le 22 avril 2024)

²L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Estimation des coûts

Délibération I: pavillons provisoires sur deux sites

1. Ecole Contamines: implantation de pavillons scolaires, 6 locaux classes

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>210 000</i>
10	Relevés, études géotechniques		10 000
105	Relevés, études géotechniques	10 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		30 000
119	Divers	30 000	
13	Installations de chantier en commun		20 000
130	Installations de chantier en commun	10 000	
131	Clôtures	5 000	
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	5 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		100 000
151	Terrassements	40 000	
152	Canalisations (adaptation du réseau)	20 000	
153	Electricité (adaptation du réseau)	10 000	
154	Chauffage (adaptation du réseau)	10 000	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau)	20 000	
159	Divers		
17	Fondations spéciales		50 000
170	Fondations spéciales	50 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>990 000</i>
21	Gros œuvre 1		820 000
211.1	Echafaudages	30 000	
211.6	Maçonnerie	40 000	
215	Construction légère préfabriquée	750 000	
215.0	Installations de chantier		
23	Installations électriques		20 000
230	Installations électriques	20 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		40 000
240	Chauffage, ventilation, condit. d'air (install.)	40 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
25	Installations sanitaires		10 000
250	Installations sanitaires	10 000	
27	Aménagements intérieurs 1		45 000
272	Ouvrages métalliques	30 000	
275	Systèmes de verrouillage	15 000	
28	Aménagements intérieurs 2		55 000
285	Traitement des surfaces intérieures	40 000	
287	Nettoyage du bâtiment	15 000	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		10 000
42	Jardins		10 000
424	Places de jeux et de sport		
425	Revêtements de surfaces	10 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		385 000
51	Autorisations, taxes		5 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		4 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	4 000	
56	Autres frais secondaires		1 000
568	Panneaux publicitaires	1 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		100 000
583	Réserves pour imprévus	100 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		275 000
591	Architectes	190 000	
592	Ingénieur-e-s civil-e-s	15 000	
593	Ingénieur-e-s électricien-ne-s	15 000	
594	Ingénieur-e-s en CV et conditionnement d'air	15 000	
595.0	Ingénieur-e-s en installations sanitaires	15 000	
596	Spécialistes	15 000	
596.0	Géomètres	5 000	
597	Ingénieur-e-s en sécurité	5 000	

I. Coût total de la construction (HT)

1 595 000

2. Ecole Cayla: implantation de pavillons scolaires, 4 locaux classes

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>210 000</i>
10	Relevés, études géotechniques		10 000
105	Relevés, études géotechniques	10 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		30 000
119	Divers	30 000	
13	Installations de chantier en commun		20 000
130	Installations de chantier en commun	10 000	
131	Clôtures	5 000	
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	5 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		100 000
151	Terrassements	40 000	
152	Canalisations (adaptation du réseau)	20 000	
153	Electricité (adaptation du réseau)	10 000	
154	Chauffage (adaptation du réseau)	10 000	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau)	20 000	
17	Fondations spéciales		50 000
170	Fondations spéciales	50 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>705 000</i>
21	Gros œuvre I		560 000
211.1	Echafaudages	20 000	
211.6	Maçonnerie	40 000	
215	Construction légère préfabriquée	500 000	
23	Installations électriques		20 000
230	Installations électriques	20 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		40 000
240	Chauffage, ventilation, condit. d'air (install.)	40 000	
25	Installations sanitaires		10 000
250	Installations sanitaires	10 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
27	Aménagements intérieurs 1		35 000
272	Ouvrages métalliques	20 000	
275	Systèmes de verrouillage	15 000	
28	Aménagements intérieurs 2		40 000
285	Traitement des surfaces intérieures	30 000	
287	Nettoyage du bâtiment	10 000	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		<i>10 000</i>
42	Jardins		10 000
425	Revêtements de surfaces	10 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		<i>335 000</i>
51	Autorisations, taxes		5 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		4 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	4 000	
56	Autres frais secondaires		1 000
568	Panneaux publicitaires	1 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		80 000
583	Réserves pour imprévus	80 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		245 000
591	Architectes	160 000	
592	Ingénieur-e-s civil-e-s	15 000	
593	Ingénieur-e-s électricien-ne-s	15 000	
594	Ingénieur-e-s en CV et conditionnement d'air	15 000	
595.0	Ingénieur-e-s en installations sanitaires	15 000	
596	Spécialistes	15 000	
596.0	Géomètres	5 000	
597	Ingénieur-e-s en sécurité	5 000	
I. Coût total de la construction (HT)			1 260 000

Récapitulation et calcul des frais financiers Crédit I

	Fr.
	<i>Total arrondi</i>
1 Site Contamines_ implantation de pavillons scolaires	1 595 000
2 Site Cayla_ implantation de pavillons scolaires	1 260 000
I. Coût total de la construction (HT)	2 855 000

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT)	2 855 000
+ TVA 8,1%	231 300
II. Coût total de l'investissement (TTC)	3 086 300
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 4%	123 500
III. Sous-total	3 209 800
+ Intérêts intercalaires 2,25%, durée 8 mois	24 100
IV. Total du crédit I demandé (TTC)	3 233 900

Délibération II: implantation de pavillons scolaires provisoires, 4 locaux classes, 1 réfectoire et mise aux normes de locaux existants sur site de l'ancien lycée Töpffer

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1	Travaux préparatoires		560 000
10	Relevés, études géotechniques		10 000
105	Relevés, études géotechniques	10 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		180 000
112	Démolitions	60 000	
113	Démontages	120 000	
13	Installations de chantier en commun		20 000
130	Installations de chantier en commun	10 000	
131	Clôtures	5 000	
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	5 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
14	Adaptation des bâtiments		80 000
148	Assainissement des bâtiments contaminés	80 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		220 000
151	Terrassements	80 000	
152	Canalisations (adaptation du réseau)	20 000	
153	Electricité (adaptation du réseau)	60 000	
154	Chauffage (adaptation du réseau)	20 000	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau)	40 000	
17	Fondations spéciales		50 000
171	Pieux	50 000	
2	<i>Bâtiment</i>		1 195 000
21	Gros œuvre 1		880 000
211.1	Echafaudages	50 000	
211.6	Maçonnerie	40 000	
214.4	Revêtements extérieurs, corniches, escaliers	40 000	
215.0	Installations de chantier	750 000	
22	Gros œuvre 2		30 000
221	Fenêtres, portes extérieures	30 000	
23	Installations électriques		110 000
230	Installations électriques	50 000	
237	Installations de sécurité	60 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		60 000
240	Chauffage, ventilation, condit. d'air (install.)	60 000	
25	Installations sanitaires		70 000
250	Installations sanitaires	20 000	
258	Agencements de cuisine	50 000	
27	Aménagements intérieurs 1		30 000
272	Ouvrages métalliques	20 000	
275	Systèmes de verrouillage	10 000	
28	Aménagements intérieurs 2		15 000
287	Nettoyage du bâtiment	15 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		30 000
42	Jardins		30 000
	424 Places de jeux et de sport	30 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		555 000
51	Autorisations, taxes		10 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	10 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		5 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		240 000
	583 Réserves pour imprévus	240 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		300 000
	591 Architectes	200 000	
	592 Ingénieur-e-s civil-e-s	15 000	
	593 Ingénieur-e-s électricien-ne-s	15 000	
	594 Ingénieur-e-s en CV et conditionnement d'air	15 000	
	595.0 Ingénieur-e-s en installations sanitaires	15 000	
	596 Spécialistes	5 000	
	596.0 Géomètres	5 000	
	596.9 Ingénieur-e-es désamiantage	5 000	
	597 Ingénieur-e-s en sécurité	15 000	
	599.5 Ingénieur-e-s cuisinistes	10 000	

I. Coût total de la construction (HT) 2 340 000

Calcul des frais financiers Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT) 2 340 000
 + TVA 8,1% 189 500

II. Coût total de l'investissement (TTC) 2 529 500
 + Prestations du personnel en faveur des investissements 5% 126 500

III. Sous-total	2 656 000
+ Intérêts intercalaires 2,25%, durée 8 mois	19 900
IV. Total du crédit II demandé (TTC)	2 675 900

Délibération III: équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		53 000
	339.1 Contrôle d'accès		53 000
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		200 000
	423 Equipements, engins	200 000	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		722 100
	903 Equipement mobilier en général	481 250	
	930 Equipement cuisine et réfectoire	150 000	
	941 Equipement matériel de nettoyage, poubelles	30 850	
	960 Déménagements et nettoyage d'aménagement	60 000	
I. Coût total (HT)			975 100
II. + TVA 8,1%			79 000
III. Coût total du crédit III demandé (TTC)			1 054 100

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Ces objets ne sont pas prévus dans la planification financière du PFI (cf. justifications dans les deux premiers paragraphes de la page 4).

Budget de fonctionnement

Besoins en personnel

Les pavillons de Contamines nécessitent pour l'entretien un poste d'agent-e d'entretien 1, classe A, à 50%, soit 46 015 francs (référence projet de budget 2024 – coût budgétaire d'un poste).

Les pavillons de Cayla nécessitent pour l'entretien un poste d'agent-e d'entretien 1, classe A, à 50%, soit 46 015 francs (référence projet de budget 2024 – coût budgétaire d'un poste).

Budget d'entretien (entreprise), nettoyage des vitres, matériel de nettoyage, nettoyage du préau et des extérieurs

Les pavillons de Contamines nécessitent un budget de 6000 francs.

Les pavillons de Cayla nécessitent un budget de 6000 francs.

Les locaux parascolaires de l'ancien lycée Töpffer nécessitent un budget de 130 000 francs pour l'entretien (entreprise) et un budget de 30 000 francs pour le nettoyage des vitres et l'entretien des extérieurs.

Budget pour les travaux d'entretien courant

Les pavillons de Contamines nécessitent un budget de 10 000 francs.

Les pavillons de Cayla nécessitent un budget de 7000 francs.

Les locaux parascolaires de l'ancien lycée Töpffer nécessitent un budget de 15 000 francs.

Budget pour la subvention à l'association de cuisines et restaurants scolaires

Un montant de 45 000 francs net sera nécessaire pour assurer la gestion du nouveau réfectoire.

En résumé, les nouvelles charges à prévoir au budget de fonctionnement sont les suivantes:

	Fr.
30 – Charges de personnel	92 030 ETP 1
31 – Dépenses générales	204 000
36 – Restaurants scolaires	45 000

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 355 300 francs.

Délibération II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 294 000 francs.

Délibération III

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 142 300 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2024 et ne comprennent aucune variation.

D'éventuelles futures augmentations des coûts liées par exemple aux impacts du Covid-19 ne sont pas provisionnées.

Autorisation de construire

La mise en place de pavillons provisoires sur les sites de l'école Cayla, de l'école Contamines, ainsi que sur le site de l'ancien lycée Töpffer, fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire après élaboration du projet par les mandataires.

Délai de réalisation

Les études pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour le mois d'août 2025, après environ huit mois de travaux.

La planification pour la mise en œuvre de ces travaux est extrêmement serrée. Voici un planning intentionnel:

- printemps 2024: lancement des études;
- été 2024: dépôt de l'autorisation de construire et rédaction des appels d'offres;
- décembre 2024: obtention des autorisations de construire, commande des containers;
- janvier à août 2025: travaux.

Pour permettre au service gestionnaire de réaliser ces travaux dans les délais, le temps de traitement administratif par le Conseil administratif aussi bien que par le Conseil municipal doit être réduit le plus possible.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Crédit I

Service bénéficiaire: Service des écoles (ECO).

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Crédit II

Service bénéficiaire: ECO.

Service gestionnaire: DPBA.

Crédit III

Service bénéficiaire: ECO.

Service gestionnaire: ECO.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: proposition pavillons scolaires provisoires

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Total	%
Gros œuvre	1 800 000	1 440 000		3 240 000	47%
Second œuvre	175 000	75 000		250 000	4%
Installations, équipements fixes	140 000	240 000		380 000	5%
Équipement d'exploitation			53 000	53 000	1%
Aménagements extérieurs	20 000	30 000	200 000	250 000	4%
Mobilier, équipements et jeux			722 100	722 100	11%
Frais secondaires et comptes d'attente	200 000	255 000		455 000	7%
Honoraires	520 000	300 000		820 000	12%
Frais financiers	378 900	335 900	79 000	793 800	10%
Coût total du projet TTC	3 233 900	2 675 900	1 054 100	6 963 900	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2024	1 740 975	0	1 740 975
2025	5 222 925	0	5 222 925
Totaux	6 973 900	0	6 973 900

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: ECO

CHARGES

30 - Charges de personnel	92 030	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	204 000		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	791 600		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	45 000		
Total des nouvelles charges induites	1 132 630		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, ferme ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-1 132 630
---	-------------------

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 233 900 francs, destiné à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires provisoires, distribués sur les sites de l'école Contamines sise rue Michel-Chauvet 22 et de l'école Cayla sise chemin William-Lescage 12 de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 233 900 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 675 900 francs, destiné à l’achat et à l’installation de pavillons scolaires provisoires ainsi que des travaux de mise en conformité des locaux sur le site de l’ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 675 900 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 054 100 francs, destiné à l’équipement en mobilier, jeux et matériel d’exploitation des pavillons scolaires provisoires de Contamines sis rue Michel-Chauvet 22, de Cayla sis chemin William-Lescaze 12 et de l’ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 054 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.